

DOCUMENT DE TRAVAIL PRESENTE PAR CUTS INTERNATIONAL

1/2012

Quel avenir pour le commerce mondial ?

Pour un Consensus de Genève

*Pradeep S. Mehta**, *Bipul Chatterjee*** et *Rashid S. Kaukab****

Lorsque les conditions optimales sont réunies et que le dosage des interventions publiques est adapté, la libéralisation du commerce peut être un outil efficace de lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenus et, partant, favoriser une croissance inclusive. Si certaines micro-études démentent cette analyse, force est de constater que la libéralisation du commerce a eu un impact globalement favorable sur la croissance et le développement économique pendant tout le XX^{ème} siècle. Le système commercial multilatéral, sous la conduite de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), saura-t-il faire face aux enjeux qui se font jour en ce début de XXI^{ème} siècle ?

Le présent document de travail tend à démontrer que la chose est possible si deux conditions (*le renforcement des capacités de l'OMC, en tant qu'institution, à concilier des attentes différentes, et la capacité des Etats membres de la nouvelle Quadripartite de l'OMC à contribuer à la stabilité globale du système commercial multilatéral*) sont à peu près réunies. Pour cela, il faudra que se dégage un Consensus de Genève garant d'un fonctionnement plus efficace du système commercial multilatéral.

Introduction et contexte

De par sa nature, le commerce incite à la spécialisation, tire parti des économies d'échelle et génère de la concurrence sur les marchés. Il en résulte une répartition efficace des ressources et une amélioration de la productivité, facteurs essentiels du progrès économique.

Plusieurs constats se dégagent de certaines études récentes sur la libéralisation du commerce et son impact sur la croissance économique et le développement :

- Une augmentation de 10 pour cent de l'ouverture des échanges a entraîné une réduction d'1 pour cent du taux de chômage dans plusieurs pays développés et en développement (Felbermayr *et al.*, 2009). Certes, la libéralisation du commerce pourrait conduire à une augmentation du chômage sur le court terme, mais ses effets sur la création d'emplois ne se manifestent qu'après un certain temps : ainsi, trois ans après l'amorce du processus de libéralisation, on observe un recul du taux de chômage de 3,50 pour cent.
- Dans une étude comparative sur le commerce et la création d'emplois menée dans quatre pays (Afrique du Sud, Bangladesh, Kenya et

Viet Nam), Sen (2008), on observe que "le Kenya et l'Afrique du Sud ont été pénalisés par l'absence de mesures volontaristes de promotion des exportations et par l'intensité en capital de leurs exportations. Les pays d'Asie ont mieux tiré leur épingle du jeu, en convertissant en emplois les gains tirés de leurs exportations, ces dernières étant constituées principalement de produits à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui n'est pas le cas des pays d'Afrique. De même, en Asie, le Bangladesh s'en est mieux sorti que le Viet Nam, en modifiant la composition de ses exportations pour privilégier les produits à fort coefficient de main-d'œuvre. Il offre ainsi un modèle de croissance inclusive qui mériterait peut-être de faire des émules".

- Une étude de CUTS International sur les liens entre commerce, développement et pauvreté, réalisée en 2008 dans 13 pays en développement, montre que la croissance des exportations a influé de manière très variable sur la réduction de la pauvreté dans les différents pays considérés. Ainsi, alors que les tendances à long terme (de la moitié des années 80 au milieu de la dernière décennie), les droits de douane moyens, la croissance du PIB et la croissance des exportations au Kenya

* Secrétaire général, CUTS International (psm@cuts.org)

** Directeur exécutif adjoint, CUTS International, et directeur, CUTS CITEE (bc@cuts.org)

*** Directeur adjoint, CUTS International, et directeur de recherche, CUTS Genève (rsk@cuts.org)

et en Zambie étaient très largement comparables, le taux moyen de recul de la pauvreté était supérieur en Zambie. De même, le Viet Nam et le Pakistan affichent des taux de croissance soutenus, mais la pauvreté a diminué beaucoup plus rapidement au Viet Nam qu'au Pakistan. Ces écarts tiennent principalement à des facteurs liés notamment à l'arsenal des mesures mises en œuvre et à la nature des politiques d'accompagnement adoptées par les pouvoirs publics (Mehta, 2008; Raihan et Razzaque, 2008; Razzaque et Raihan, 2008).

Si le commerce et l'investissement sont indispensables à une croissance économique durable, d'autres conditions doivent être réunies pour que le commerce puisse contribuer à la réalisation du potentiel que présentent les économies en matière de croissance et de création d'emplois, et notamment :

- un système politique pluraliste et stable;
- l'institutionnalisation de la règle de droit qui régit la société (les lois économiques en elles-mêmes ne sont pas suffisantes);
- une structure sociale et institutionnelle évolutive favorisant l'intégration du commerce au processus de développement;
- des politiques macroéconomiques stables et rationnelles;
- un cadre de politique générale complet et cohérent; et
- des réformes réglementaires efficaces, soucieuses notamment de l'intérêt du consommateur.

L'histoire du développement économique et les conséquences de la récente crise économique sont révélatrices du rôle primordial des politiques économiques intégrées. De fait, les politiques commerciales, aussi judicieuses soient-elles, ne donneront pas l'effet escompté sur la croissance et l'emploi si elles ne sont pas formulées et mises en œuvre parallèlement à :

- une politique monétaire adaptée (offre de crédit et masse monétaire suffisante, et taux de change stables);
- une politique budgétaire équilibrée (fondée, par exemple, sur un régime fiscal approprié et sur le financement public des infrastructures physiques et sociales);
- une politique d'investissement axée sur le développement (et visant notamment à faciliter les investissements étrangers en faveur du transfert de technologies et de services); et

- une politique de la concurrence efficace (permettant notamment de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et de corriger les dysfonctionnements des marchés et les carences réglementaires, de sorte que les avantages de la libéralisation du commerce profitent aux producteurs et aux consommateurs.

La libéralisation du commerce peut-elle être un outil efficace de promotion de la croissance inclusive et de réduction de la pauvreté ? La réponse est oui, du moins si cette libéralisation s'accompagne de mesures d'aide à l'ajustement et de protection sociale destinées à faciliter le redéploiement des travailleurs, des chefs d'entreprise et des entreprises dans des secteurs où la demande est en augmentation, notamment grâce à l'accès aux nouvelles technologies et aux connaissances.

En d'autres termes, la politique commerciale peut contribuer à réunir, à pérenniser et à améliorer les conditions nécessaires au succès des efforts que mènent les pays pour promouvoir la croissance inclusive et réduire la pauvreté (Bhagwati et Ramaswami, 1983; Hoekman, 2012). On peut définir la croissance inclusive comme étant un processus durable et soutenu de croissance des perspectives de productivité et d'emploi qui s'offrent à un large éventail de ménages et d'entreprises, et qui s'accompagne de la mise en place de biens publics tels que les infrastructures, l'accès à l'eau, les réseaux routiers, les soins de santé et l'éducation.

Winters (2000) s'est employé à étudier les effets statiques de la politique commerciale sur la pauvreté dans quatre grands groupes : les entreprises, les circuits de distribution, les administrations publiques et les ménages. Selon lui, "c'est sans doute au travers des prix des biens et services pour lesquels les ménages pauvres affichent des positions nettes importantes que s'exprime l'effet le plus direct des réformes commerciales sur la pauvreté. Les flambées des prix les plus brutales se produisent lorsque soit le prix initial, soit le prix final est limité et que l'autre est illimité (en d'autres termes, lorsqu'il n'existe pas de marché). Les chocs qui ébranlent profondément les marchés importants comme ceux des cultures de rente ou de certaines formes de travail sont susceptibles d'avoir de fortes incidences en matière de pauvreté. Dans le même temps, l'accès des pauvres à de nouveaux biens, services et débouchés peut considérablement améliorer leur bien-être".

La question est donc de savoir comment améliorer les termes de l'échange pour les produits auxquels sont associés les pays pauvres, comme les produits à fort coefficient de main-d'œuvre, et comment les protéger des chocs commerciaux.

L'impact de la libéralisation du commerce sur les inégalités de revenus est une autre question connexe. Goldberg et Pavcnik (2004) ont examiné les preuves empiriques du lien entre libéralisation du commerce, inégalités de revenus et pauvreté dans les pays en développement. Selon eux, "rien ne permet d'affirmer qu'il existe un lien entre les réformes commerciales d'une part et l'augmentation de l'emploi informel et la dégradation des conditions de travail d'autre part. Dans les cas où ce lien est avéré, il semble tenir davantage à la rigidité intrinsèque de certains marchés du travail. Il convient donc de réaliser une étude des institutions du marché du travail et de leurs interactions avec les politiques commerciales afin de cerner avec précision les effets de la libéralisation du commerce sur les inégalités et la pauvreté".

En résumé, l'ouverture des échanges peut contribuer efficacement à réduire la pauvreté et les inégalités de revenus, et favoriser ainsi une croissance inclusive, du moins si elle s'accompagne d'une combinaison adéquate de mesures économiques et si les règles applicables à la facilitation du commerce transnational sont clairement définies et observées.

Ayant présent à l'esprit l'objectif visant à réduire la pauvreté et les inégalités de revenus par l'ouverture des échanges, le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a mis sur pied un groupe de réflexion sur l'avenir du commerce (dont fait partie Pradeep S. Mehta, Secrétaire général de CUTS International).

Ce groupe n'a pas vocation à débattre du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha ou des aspects institutionnels relatifs aux activités de l'OMC mais à proposer un scénario pour le XXI^{ème} siècle.

La présente note défend la thèse selon laquelle l'avenir du commerce doit être examiné à la lumière des considérations suivantes :

- l'OMC doit s'acquitter de manière plus efficace de sa fonction essentielle, à savoir la gouvernance du système commercial multilatéral; et
- le commerce des biens et services évolue rapidement vers un "commerce de tâches" : il convient donc de s'interroger sur les moyens d'associer les pays pauvres à ce commerce.

Le document présente un tour d'horizon des grands enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle et avance un certain nombre de suggestions quant aux mesures prospectives à prendre pour créer un environnement de nature à aider les pays pauvres à sortir de la pauvreté. Il examine par ailleurs l'évolution du contexte économique mondial et propose en conclusion diverses mesures concrètes, qui ne se veulent pas exhaustives.

Evolution du contexte économique mondial

L'économie mondiale est en constante évolution, mais cette évolution n'est pas toujours facile à anticiper. Pour autant, il convient d'en recenser certains des facteurs clés et d'évaluer leur impact potentiel sur les perspectives et enjeux liés au commerce international comme sur le devenir des pays en développement.

Une géographie économique en pleine évolution

L'émergence des pays du Sud a profondément modifié la géographie économique mondiale de l'après-guerre froide. Leur contribution au PIB mondial, aux échanges commerciaux et aux flux d'investissements, à l'aide au développement et à l'innovation et au développement technologiques est considérable. Compte tenu de la densité de population et des taux élevés de pauvreté qu'on y enregistre, la croissance de ces pays devra, et pourrait fort bien, continuer à augmenter à un rythme supérieur à celui des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les nations émergentes du Sud constituent par ailleurs de nouveaux marchés en pleine expansion pour d'autres pays en développement, et leur exemple est riche d'enseignements en matière de croissance inclusive. Leurs besoins en matière de croissance en général, et de croissance inclusive en particulier, doivent être pris en considération si l'on veut que le multilatéralisme fonctionne plus efficacement. Entre 2000 et 2010, la part cumulée de l'Union européenne et des Etats-Unis dans le commerce mondial a diminué d'environ 7 pour cent, alors que celle du Brésil, de la Chine et de l'Inde a augmenté dans le même temps dans des proportions comparables (taux calculés à partir de la carte du commerce du Centre du commerce international).

La croissance des pays émergents du Sud doit être mise à profit pour élargir et diversifier les perspectives des autres pays en matière de commerce et de développement, notamment par le biais d'initiatives trilatérales de coopération pour le développement entre les bailleurs du

Nord/du Sud, les bénéficiaires du Sud et les organismes d'exécution du Sud, ce qui suppose notamment de tenir compte de l'importance du "savoir", troisième facteur essentiel de production, après le capital et le travail.

Accords commerciaux préférentiels

Il existe de très nombreux accords commerciaux préférentiels (ACP) entre les pays : il peut s'agir d'accords bilatéraux, sous-régionaux, régionaux ou interrégionaux, d'accords de libre-échange, d'unions douanières ou d'accords d'intégration économique, entre autres exemples. Ces accords couvrent de très nombreux aspects, depuis le commerce traditionnel des biens jusqu'au commerce des services et au libre mouvement des personnes et des capitaux. Ces vingt dernières années, le nombre et la portée de ces accords ont augmenté de manière spectaculaire.

Les ACP soulèvent pourtant de nombreux problèmes. Ainsi :

- l'élaboration de règles relatives à des questions émergentes et l'adoption de mesures disciplinaires plus rigoureuses dans les domaines relevant de la compétence de l'OMC (accords "OMC-plus") sont susceptibles de créer des précédents qui ne seront pas nécessairement propices au développement (protection de la propriété intellectuelle, règlement des différends entre investisseurs et Etats, par exemple);
- les ACP peuvent détourner l'attention et les ressources (y compris le capital de négociation) du système commercial multilatéral;
- les ACP sont susceptibles d'entraîner la multiplication des règles commerciales redondantes et incohérentes; et
- les petits pays en développement risquent de se trouver marginalisés et exclus du processus d'élaboration et de mise en œuvre des règles commerciales.

Chaînes d'approvisionnement/de valeur mondiales

Les réseaux d'innovation-production-commercialisation sont désormais éclatés et répartis entre plusieurs entreprises et pays, ce qui a conduit à revoir la classification traditionnelle du commerce international : le "commerce de biens" et le "commerce de services" ont cédé la place au "commerce de tâches", et il a en a résulté :

- une fragmentation accrue des marchés;
- un allongement des chaînes d'approvisionnement; et
- un accroissement du commerce des pièces et composants intermédiaires.

En participant aux chaînes d'approvisionnement/de valeur mondiales, en particulier dans des domaines à plus haute valeur ajoutée, les pays en développement pourraient faire du commerce un outil efficace de croissance inclusive. Pourtant, la plupart des pays pauvres se spécialisent dans la production de produits de base, qui se prêtent moins à une fragmentation de la chaîne d'approvisionnement.

Les chaînes d'approvisionnement/de valeur mondiales présentent deux principales difficultés pour le système commercial international. La première est qu'elles supposent de repenser les flux commerciaux et leur origine selon le principe du "commerce de tâches", qui confère une valeur supplémentaire à chacune des étapes de la chaîne, lesquelles sont toute situées dans des pays différents. Cette redéfinition du commerce peut modifier radicalement la teneur et la dynamique des négociations commerciales internationales, puisque des concepts conventionnels tels que les excédents ou les déficits commerciaux pourraient s'en trouver remis en cause et, à terme, devenir superflus.

La deuxième difficulté tient au fait que les échanges vont s'opérer de plus en plus dans des conditions de concurrence imparfaite et s'accompagner de rendements d'échelle croissants. Or, le commerce ne peut prospérer sous l'effet de telles distorsions, compte tenu notamment des mesures non tarifaires (Bhagwati, 1987).

Au vu des problèmes que soulève le commerce de tâches, dans quelle mesure la détérioration probable des termes de l'échange des produits moins manufacturés est-elle susceptible d'entraîner une dépréciation des taux de change des pays qui se spécialisent dans la production de ces produits, et quel en serait l'impact sur leurs comptes courants ?

Les grands enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle

Si les conditions s'y prêtent, et sous réserve d'une combinaison adéquate de mesures politiques et économiques, l'ouverture du commerce peut contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus. Si certaines micro-études contestent

cette analyse, les données analytiques et empiriques disponibles montrent que, au cours du XX^{ème} siècle, la libéralisation du commerce a eu, dans l'ensemble, un impact favorable sur la croissance économique et le développement.

Dans le même temps, force est de constater que les enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle sont très différents. Le commerce international, fondé jusqu'à présent sur l'échange de biens et de services, évolue rapidement vers un "commerce de tâches", ce qui soulève deux problèmes majeurs :

- les mesures non tarifaires limitent la capacité des pays à s'associer au commerce de tâches, en particulier dans des conditions de concurrence imparfaite (rendements d'échelle croissants des facteurs de production); et
- le commerce et les questions relatives au commerce sont indissociables d'enjeux mondiaux touchant aux biens publics, comme le changement climatique ou la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, ce ne sont pas le changement climatique et la sécurité alimentaire en eux-mêmes qui sont en cause, mais bien leur incidence sur la consommation, les conditions de vie, etc.

Le système commercial multilatéral, sous la conduite de l'OMC, principale organisation de gouvernance du système commercial multilatéral, est-il prêt à relever ces défis ?

Les enjeux dont il est question ici doivent être examinés à la lumière du Préambule de l'Accord instituant l'OMC, dans lequel les parties à l'Accord reconnaissent "que leurs rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, et l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services, tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable, en vue à la fois de protéger et préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec leurs besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique".

Il convient par ailleurs de bien comprendre que le développement durable ne renvoie pas uniquement à la protection de l'environnement, mais aussi au développement économique et social.

La capacité du système commercial multilatéral à faire face aux défis commerciaux du XXI^{ème} siècle doit être évaluée au regard des deux conditions suivantes :

- l'OMC, en tant qu'institution, doit *s'employer activement* à concilier des attentes différentes;
- la nouvelle Quadripartite de l'OMC (composée du Brésil, de l'Union européenne, de l'Inde et des Etats-Unis, assortis de la Chine) doit *assurer* collectivement la stabilité du système commercial multilatéral.

La première condition renvoie pour l'essentiel à la *raison d'être* de l'OMC en tant qu'institution. Pour que le système commercial multilatéral fonctionne mieux, il faut revoir la question des obligations réciproques et mettre davantage l'accent sur le principe d'une réciprocité qui ne serait pas totale, conformément à des "responsabilités communes mais différenciées", de sorte que la libéralisation du commerce puisse favoriser la réduction de la pauvreté et des inégalités et, partant, la croissance inclusive. Les pays doivent se concentrer sur les avantages absolus qui découleraient de leur participation au système commercial multilatéral, et non sur les avantages relatifs qu'ils pourraient en retirer.

Wilkinson (2012) pose le problème en ces termes : "il faut revenir à la question que l'on se pose le moins souvent mais qui est pourtant la plus pressante : quelle est la raison d'être de l'OMC ? Si la réponse est que nous voulons un système qui privilégie des accords commerciaux inéquitables favorisant les Etats industriels les plus riches au détriment des plus pauvres et des pays en développement plus démunis, et qui est aujourd'hui largement moribond, cessons de tourner autour du pot et faisons en sorte que l'Organisation reste ce qu'elle est.

Par contre, si nous estimons que l'OMC doit générer de la croissance par le commerce, dans l'intérêt de tous (et nous devons tous nous mettre d'accord sur ce point), alors nous allons devoir changer l'Organisation, en finir avec une procédure concurrentielle de négociation conçue pour générer des "avantages" et accepter que, en facilitant la croissance par le commerce pour tous, l'OMC deviendra inévitablement une organisation de développement (et nous devons nous faire à l'idée que c'est précisément ce qu'elle est)".

Le débat ne doit pas porter sur le rôle de l'OMC, en tant qu'organisation supranationale, dans la multilatéralisation de la souveraineté. Il doit se concentrer sur les moyens de renforcer les capacités institutionnelles de l'OMC à faire du

commerce un outil majeur de croissance inclusive. Les grands enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle doivent être abordés au regard de leurs incidences positives ou négatives potentielles sur la croissance inclusive, et de la capacité de réciprocité des pays. L'assistance technique en faveur du renforcement des capacités des pays pauvres doit avoir pour objectif d'améliorer leur capacité de réciprocité et de leur permettre de participer avec confiance au système commercial multilatéral.

Par ailleurs, pour que l'OMC puisse devenir une institution plus efficace capable de faire du commerce un outil majeur de croissance inclusive, il faut que le système soit stable. La nouvelle Quadrilatérale doit avoir pour responsabilité d'assurer collectivement la stabilité de l'OMC en tant qu'institution régissant le système commercial multilatéral.

Les enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle sont considérables et, pour y apporter une réponse adéquate, il conviendra de "pacifier" la gouvernance du système commercial multilatéral. La direction collégiale du système pourra contribuer à lui conférer la stabilité dont il a grand besoin, en réduisant le risque de conflits entre les Membres de l'OMC et leur capacité à réduire les conflits en usant de leur pouvoir économique (Kindleberger, 1973; Hubbard, 2010). Les pays membres doivent exercer ce pouvoir économique de manière collective dans le cadre d'une diplomatie économique, et non par la contrainte.

A ce stade, il importe de souligner que les autres Membres de l'OMC ne seront pas pour autant soumis au diktat économique ou diplomatique de la nouvelle Quadrilatérale chargée d'assurer cette direction collégiale. Les rapports de force entre les Membres de l'OMC et l'Organisation vont nécessairement devoir changer afin que puissent s'établir des relations "tripartites" entre l'OMC en tant qu'institution, la nouvelle Quadrilatérale et les autres Membres de l'Organisation. En d'autres termes, le Secrétariat de l'OMC ne doit pas se borner à "combler le vide" entre la direction collégiale et les autres Membres de l'OMC; il doit agir de manière efficace et définir les règles et les normes qui régiront les relations entre les Membres.

Compte tenu des deux conditions auxquelles il faudra satisfaire pour que les grands enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle puissent se voir apporter une réponse adéquate (autrement dit,

pour garantir le bon fonctionnement du système commercial multilatéral), quatre scénarios sont envisageables :

- Dans le scénario idéal, les deux conditions sont en grande partie réunies : l'OMC, en tant qu'institution, contribue concrètement à concilier des attentes différentes, et la nouvelle Quadrilatérale de l'OMC assure collectivement la stabilité du système commercial multilatéral.
- Dans le scénario le plus pessimiste, aucune de ces deux conditions ne sont satisfaites, ce qui pourrait plonger la planète dans un chaos économique semblable à celui qui a régné entre les deux guerres mondiales, au début du XX^{ème} siècle. Dans ce contexte, la crise économique imminente qui guette les pays de la zone euro pourrait être plus qu'un simple battement d'ailes de papillon.
- Les deux autres scénarios (combinaison des deux conditions) ont peu de chances de se concrétiser. En effet, les deux conditions à réunir pour résoudre les problèmes commerciaux du XXI^{ème} siècle doivent être examinées au regard des principes de l'économie normative, et non de ceux de l'économie positive. En d'autres termes, les enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle doivent être appréhendés non pas pour ce qu'ils sont, mais pour ce qu'ils devraient être.

Les Membres de l'OMC doivent donner au Secrétariat de l'Organisation les moyens de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées en application de l'Accord instituant l'OMC; le Secrétariat doit à cette fin convaincre les Membres de l'Organisation de créer un environnement propice à la satisfaction des deux conditions.

Dans l'hypothèse où les deux conditions seraient réunies dans des proportions raisonnables, les mesures à prendre pour apporter des réponses adéquates aux enjeux commerciaux du XXI^{ème} siècle devront notamment porter sur les aspects suivants :

- Les politiques commerciales nationales doivent être réexaminées. L'idée est de s'assurer qu'elles sont de nature à faire du commerce un outil efficace de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus, capable par ailleurs de favoriser une croissance inclusive. En d'autres termes, le lien entre le commerce et le bien-être des consommateurs (dont il est question dans l'Accord instituant l'OMC) doit être le fil directeur de cet examen des politiques commerciales.

- L'impact des mesures non tarifaires sur le commerce dans des conditions de concurrence imparfaite doit être analysé afin que puissent être négociées des règles convenues au niveau multilatéral, notamment en ce qui concerne la quantification des mesures non tarifaires et leur révision progressive à la baisse, en fonction de la capacité de réciprocité des pays, l'objectif étant de réduire les distorsions du marché qu'elles entraînent.
 - Le commerce de tâches ne peut s'opérer dans de bonnes conditions que si l'on accorde la même importance aux trois facteurs de production que sont le capital, le travail et le savoir. Ces trois facteurs sont de plus en plus souvent utilisés de manière intégrée, au point d'en devenir endogènes. Si le commerce du capital et du savoir suscite l'attention des responsables politiques, on ne peut en dire autant du commerce du travail. En mettant davantage l'accent sur les mesures à prendre pour réduire les rigidités du marché du travail et dynamiser le commerce du travail, on pourra non seulement renforcer le rôle du commerce en tant que facteur de croissance inclusive, mais on permettra aussi aux pays pauvres de s'associer aux initiatives mondiales axées sur le commerce de tâches.
 - Des règles convenues au niveau multilatéral et fondées sur les principes de la réciprocité et de la non-discrimination doivent être élaborées en réponse aux problèmes commerciaux de contestabilité des marchés résultant des distorsions commerciales liées à la concurrence et des distorsions de la concurrence liées aux marchés.
 - Le Secrétariat de l'OMC doit réaliser des études conjointes en collaboration avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations intergouvernementales afin de mieux cerner l'impact du commerce et des questions commerciales sur les enjeux mondiaux qui influent sur les biens publics, et notamment les changements climatiques et la sécurité alimentaire, et sur la capacité des pays pauvres à y faire face.
- Ni le système commercial multilatéral ni l'OMC ne traitent de libre-échange. Le Secrétariat de l'OMC, en s'inspirant des travaux de recherche relatifs au commerce international, doit faire réaliser des études sur les mesures préconisées ci-dessus afin de déterminer les conditions dans lesquelles le non-respect des principes du libre-échange serait susceptible d'avoir des incidences commerciales optimales.
- En résumé, un nouvel ensemble de règles multilatérales régissant l'utilisation du commerce international en tant qu'outil majeur de croissance inclusive doit être élaboré. Les coûts d'opportunité du commerce de services doivent par ailleurs être analysés au regard des principes de l'économie positive et normative.

Références bibliographiques

Bhagwati, J.N. et V.K. Ramaswami (1963), *Domestic Distortions, Tariffs, and the Theory of Optimum Subsidy*, *Journal of Political Economy*, 71(1).

Bhagwati, J.N. (Ed.) (1987), *International Trade: Selected Readings*, Second Edition, MIT Press.

Chatterjee, B. et R. Narsalay (1998), *Ratcheting Market Access*, CUTS International.

Felbermayr, G., J. Prat et H.J. Schmerer (2009), *Trade and Unemployment: What Do the Data Say?* IZA Discussion Papers 4184, Institute for the Study of Labour.

Goldberg, Pinelopi K. et Nina Pavcnik (2004), *Trade, Inequality, and Poverty: What Do We Know? Evidence from Recent Trade Liberalization Episodes in Developing Countries*, NBER Working Paper No. 10593, National Bureau of Economic Research, Cambridge Massachussets.

Haberler, G. (1936), *Theory of International Trade*.

Hoekman, B. (2012), *Trade Policy for Inclusive Growth*, exposé présenté dans le cadre de la réunion préalable à la treizième session de la CNUCED : "Dialogue – Redéfinir le rôle du Gouvernement dans le commerce international de demain", 26-27 mars, Genève, http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/ditc_dir_2012d1a_Hoekman.pdf.

Hubbard, J. (2010), *Hegemonic Stability Theory: An Empirical Analysis*, *The International Studies and Research Journal*, May International Trade Centre, Trade Map, www.intracen.org/policy/trade-statistics/.

Kindleberger, C. P. (1973), *The World in Depression: 1929-1939*, University of California Press.

Mehta, Pradeep S. (2008), *Challenges Facing the World Trading System*, High-Profile World Business Summit, International Chambers of Commerce, 12 juin, Stockholm www.pradeepsmehta.com/pdf/PSM_Address_ICCWorldBusinessSummit.pdf.

Raihan, S. et M. A. Razzaque (Ed.) (2008), *Trade-Development-Poverty Linkages: Reflections from Selected Asian and Sub-Saharan African Countries, Vol. II – Sector Case Studies*, CUTS International.

Razzaque, M. A. et S. Raihan (Ed.) (2008), *Trade-Development-Poverty Linkages: Reflections from Selected Asian and Sub-Saharan African Countries, Vol. I – Country Case Studies*, CUTS International

Sen, K. (2008), *Trade as a Tool for Employment Generation*, CUTS International Briefing Paper, TDP 6/2008 (d'après Jenkins, Rhys et Kunal Sen (2006), *International Trade and Manufacturing in the South*, Oxford Development Studies, Vol. 4, No. 3).

Wilkinson, R. (2012), "Four Principles for Reforming the WTO", in Melendez-Ortiz, R., C. Bellmann et M. R. Mendoza (ed.) *The Future and the WTO: Confronting the Challenges – A Collection of Short Essays*, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève.

Winters, L. Alan (2000), *Trade, Trade Policy and Poverty: What are the Links?* Centre for Economic Policy Research, London and Centre for Economic Performance, London School of Economics & Political Science.

Organisation mondiale du commerce, base de données sur les accords commerciaux préférentiels, <http://ptadb.wto.org>.

© CUTS International 2012. Publié par CUTS International, D-217, Bhaskar Marg, Bani Park, Jaipur 302 016, Inde. tél. : +91 141.228 2821 ; fax : +91.141.228 2485; courriel : cuts@cuts.org, site web : www.cuts-international.org. Les notes de synthèse de CUTS International ont pour objet de diffuser des informations et de nourrir le débat sur des questions spécifiques. Les lecteurs sont invités à citer ou à reproduire des extraits de cette note pour leur propre usage, à condition de faire mention de l'origine et de transmettre à CUTS International un exemplaire de leurs publications.
